

LES ÉTUDIANTS AIDANTS DÉFINITION ET MOYENS D'ACTIONS



DÉFINITION ET ÉLÉMENTS DE BASE



Le jeune aidant est généralement âgé de 18 à 25 ans, et apporte un soutien, une aide, des soins, sans rémunération. L'aide est apportée en réponse à un handicap, une maladie chronique, un trouble mental ou une perte d'autonomie. Elle est apportée à un membre de la famille ou tout proche extérieur (ami, etc.).

L'aide peut porter sur la gestion du domicile, de la fratrie, des tâches administratives, des soins personnels ou médicaux. Elle peut également se présenter comme étant un soutien économique ou financier.

Actuellement, les estimations font état d'**1 étudiant sur 6** qui serait aidant auprès d'1 proche. Cependant, toute personne concernée n'aurait pas conscience de son statut d'aidant.

L'âge moyen du jeune aidant est estimé à **16,4 ans**, et il est rapporté par l'association JEDA que **37% des aidants auraient moins de 20 ans**.

Selon l'enquête menée entre 2018 et 2020 par l'Université de Paris et l'association JEDA, 72% des personnes aidantes seraient des femmes. 55% des personnes aidantes cohabiteraient chez leurs parents.

46% du total aidant aiderait par ailleurs au moins deux proches.

LE CADRE LÉGAL

La condition d'aidant des étudiants a été reconnue comme étant un densificateur de la charge ressentie par la population aidante, et plus particulièrement dans la sphère étudiante.

Dès lors, lors de la stratégie lancée entre 2020 et 2022, il était prévu pour la population globale de créer des allocations en faveur des aidants : **l'AJPA** et la **CPA**. Pour les étudiants, la stratégie nationale prévoit à la 17e mesure une détection des cas d'étudiants, de jeunes aidants, à travers deux temporalités :

- Le Service National Universel (SNU).
- Le service militaire adapté.

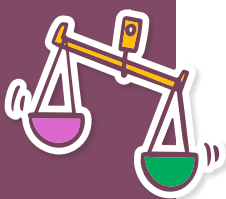
Ces mesures s'inscrivent dans les deux textes édités en lien avec les mesures relatives à l'aménagement d'études.

L'on note alors l'entrée en vigueur de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur qui indique en son article 3 la capacité pour les étudiants aidants de disposer d'une dispense d'assiduité.

Cette possibilité est réitérée dans la circulaire ESR-S2206041C du 23 mars 2022 en son I, B, 3.

Les étudiants aidants sont ainsi placés au même niveau que les étudiants chargés de famille.

La stratégie 2023-2027 prévoit 6 mesures phares, dont la 5e, qui prévoit une revalorisation des bourses, avec ajout automatique de 4 points de charge au calcul d'attribution.



L'accent est également mis sur une facilitation des démarches des aidants, par la transmission d'informations juridiques, ainsi qu'une démarche vers plus de souplesse dans la poursuite de leurs études, notamment grâce à la sensibilisation des acteurs de l'enseignement supérieur.



DONNÉES SUR LES ÉTUDIANTS AIDANTS

Une étude en 2017, menée sur plusieurs états, a établi 7 échelles de prise en compte des aidants.

- 1 - Intégré (aucun pays ne correspond à ce statut)
- 2 - Avancé (ex : Royaume-Uni)
- 3 - Intermédiaire (ex : Australie, Norvège, Suède)
- 4 - Préliminaire (Autriche, Allemagne, Nouvelle-Zélande)
- 5 - Emergent (Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Suisse, Etats-Unis, pays d'Afrique Subsaharienne).
- 6 - En éveil (Grèce, Finlande, Emirats Arabes Unis)
- 7 - Sans réponse.



Actuellement, la France correspond à l'échelon 5. En 2017, au moment où l'étude était menée, elle stagnait à l'échelon 6.

Sur l'enquête Campus-Care, menée en 2020-2021, les étudiants, en formation initiale, âgés de 18 à 25 ans, faisaient partie d'une première étude en France. Il était estimé qu'une part allant de 5,3 à 18,5% de jeunes aidant leurs proches, sans spécifier si ces derniers étaient en études.

Seule la Norvège fournit une étude, attestant de 5,5% d'étudiants aidants sur son territoire. L'étude Campus-Care elle fait état de 63,2% des sondés confrontés à la maladie d'un proche, et de 15,9% se déclarant aidants.

Cela ramené au nombre global d'étudiants en France, la part serait estimée à 450000 aidants au total.

Majoritairement, les aidants sont des femmes (85,7%), l'âge moyen est de 20 ans. 18,3% des personnes sondées n'avaient pas conscience de leur statut d'aidant, ce qui joue une influence sur leur non-recours aux aides sociales.

Ce sont rarement des étudiants enfants uniques, et rarement les plus jeunes de la fratrie. Les aidants sont souvent issus de familles plus précaires et sont plus nombreux à percevoir une bourse sur critères sociaux, ou parfois plus nombreux à être étudiant salarié, dans une situation où le parent, s'il est aidé, est souvent sans emploi ou en arrêt maladie.



DONNÉES SUR LES ÉTUDIANTS AIDANTS



Les proches les plus aidés par les étudiants, toujours selon l'étude Campus-Care, sont d'abord :

- La mère (50% des cas)
- Le père (32%)
- Un grand-parent (29,3%)
- Un collatéral (frère ou sœur, 26,6%)
- Une autre personne (7,3% des cas)

Les maladies les plus fréquentes chez les aidés sont d'abord de type **psychiatriques** (73%), puis **somatiques** (63,4%), pour enfin concerner un **handicap** à 29,5% et d'**autres cas** dans 24,3% des situations.

NB : 62,9% des proches présentent des comorbidités entre les 4 situations.

Entre la fin du lycée et le début des études supérieures, les étudiantes aidantes prennent une part de plus en plus dense dans les pourcentages, et la conscience du rôle d'aidant est plus présente.

En outre, les étudiants aident globalement davantage leur mère ou un collatéral et sont plus nombreux à aider plusieurs proches.

Sur les spécificités de l'aide, **Bec-ker** initie dès 2007 une vision de l'aide comme étant un continuum, mêlant aide et responsabilité, selon

- La quantité
- La régularité
- La complexité
- Le temps consacré
- L'intimité
- La durée

DONNÉES SUR LES ÉTUDIANTS AIDANTS



LES PROFILS DES AIDANTS SELON L'ÉTUDE CAMPUS-CARE

Les étudiants aidants peuvent être répartis en six profils :

28,2%

Contextes d'activités d'aide peu nombreuses

Généralement 1 homme, sans emploi étudiant, avec de bonnes conditions financières, cohabitant avec (un de) ses parents.

24,7%

Contexte d'exercice des tâches ménagères

Souvent un étudiant sans emploi, décohabitant de ses parents ou de son proche malade, qui bénéficie de bonnes conditions financières.

13,6%

Réalisation de tâches ménagères et aide financière

Souvent un étudiant plus âgé, décohabitant, sans bonnes conditions financières, salarié, qui aide son parent, lequel souffre plutôt d'une maladie somatique.

16%

Contexte de soutien émotionnel

Généralement un ou une aidante vivant avec un proche malade (souvent un parent ou grand-parent), touché par une maladie psychologique ou somatique.

11,6%

L'aide à la fratrie

Souvent, l'étudiante est plus représentée. C'est une aidante plus jeune, cohabitante, non salariée, sans bonnes conditions financières. L'aidé est le parent ou le collatéral. La maladie est généralement somatique.

5,3%

Contexte d'une multitude d'actions d'aide

Cela concerne souvent une femme avec un emploi étudiant, qui gère un parent, un collatéral ou un grand-parent, généralement en situation de handicap.

Ces profils montrent une variabilité des profils, avec une aide importante si l'aidé est le parent.

DONNÉES SUR LES ÉTUDIANTS AIDANTS

CONCERNANT LES IMPACTS DE LA CONDITION D'AIDANT

Les étudiants font état :

- D'une moins bonne santé physique (fatigue, épuisement, insomnie, prise de poids, mal de dos, ulcères...), dont la dégradation est proportionnelle à l'ampleur de l'aide.
- D'une moins bonne santé psychologique (inquiétude, stress, anxiété, colère, contrariété, ressentiment, solitude, résignation)
- D'une hausse des comportements à risques (consommation de drogues, d'alcool, de tabac, rapports sexuels non protégés).

La détresse varie selon le type et l'intensité de l'aide apportée. Se développe également un sentiment d'être différent des autres étudiants.

Sur les données attenantes à la population globale, les étudiants aidants sont dans les moyennes similaires des jeunes âgés de 18 à 25 ans, avec une tendance supérieure du côté étudiant. Selon les données de la DREES

datant de 2021, les aidants sont souvent plus présents dans les territoires ultra-marins, en Corse et dans les Hauts-de-France.

SUR LES IMPACTS DURANT LES ÉTUDES :

Les étudiants sont plus sujets à poursuivre des études à distance, sans réorientation durant leur parcours, lequel est souvent axé sur des thématiques sanitaires et sociales.

En raison d'un sentiment de devoir faire plus que les autres, les aidants sont souvent critiques avec leurs résultats, sans que ces derniers détonnent de la moyenne.

Peu d'étudiants considèrent que leur statut d'aidant a joué dans leur orientation, qu'il s'agit plus de leur personnalité. Cependant, la majorité des aidants dans ces filières vivent actuellement en tant qu'aidants.



LES AIDES À DESTINATION DES ÉTUDIANTS AIDANTS

La problématique présentée dans l'aide des étudiants aidants reste l'intersectionnalité des étudiants eux-mêmes : en effet, ils restent à la croisée des jeunes aidants (approche infanto-juvénile) et des aidants (branche des adultes).

En outre, sur les étudiants aidants interrogés au cours de l'enquête Campus-Care, la notion d'aide n'est pas toujours claire. Ainsi, sur un public de 110 personnes sondées, 82% ne savaient pas ce qu'était un aidant, dont 94,2% étaient totalement incapables de définir la notion d'aidant. Il est donc recommandé dans un premier temps d'axer une réflexion sur la sensibilisation à la fois des étudiants, mais aussi des personnels de santé, de direction et académique des établissements d'enseignement supérieur.



Sur les données attenantes à la population globale, les étudiants aidants sont dans les moyennes similaires des jeunes âgés de 18 à 25 ans, avec une tendance supérieure du côté étudiant.

Selon les données de la DREES datant de 2021, les aidants sont souvent plus présents dans les territoires ultra-marins, en Corse et dans les Hauts-de-France.

Plusieurs dispositifs ont été mis à disposition des étudiants à l'étranger : ainsi, l'on retrouve les notions de passeport étudiant, de mentorat (ou tutorat) et de personne ressource, pour accompagner les étudiants aidants.

Concernant l'action des services de santé étudiante, il n'y a pas de développement particulièrement dédié aux étudiants aidants, mais une aide psychologique peut toujours être demandée par l'étudiant aidant, ainsi (selon les personnels présents) d'une aide administrative.

COMMENT AIDER LES AIDANTS ?

Plusieurs structures peuvent venir en aide aux étudiants aidants, d'abord par une reconnaissance des étudiants aidants en leur fournissant une aide ponctuelle et un accompagnement (Association JADE, Jeunes Aidants Ensemble).

D'autres peuvent épauler les jeunes aidants au travers d'une écoute par téléphone (Fil Santé Jeunes, Nightline, Avec nos proches). Enfin, l'AFA (Association Française des Aidants) organise des cafés des aidants, afin qu'aidants et jeunes aidants puissent échanger mutuellement sur leurs difficultés vécues au quotidien.

En outre, le Gouvernement a mis en place, en 2022, ensemble récapitulatif des aides et moyens d'action qui peuvent bénéficier à plusieurs catégories de personnes en lien avec l'aide/l'aidance.

Les étudiants sont ici rattachés à la catégorie jeunes, public pouvant bénéficier d'ateliers et de soutien.

